VILLE DE PARIS | PARIS RECRUTE

300 agents de la Police municipale (F/H)

La Police municipale parisienne est une police de proximité chargée de faire respecter les règles de la vie quotidienne qui sont au cœur des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. Elle intervient 24h/24 et 7j/7 au plus près des habitants. Les policières et les policiers municipaux patrouillent, à pied ou à vélo, pour sécuriser et apaiser les quartiers et veiller au respect du partage de l'espace public.

Vos missions principales seront :

- Sécuriser l'espace public ;
- Lutter contre toutes formes d'incivilités (insalubrité, nuisances sonores, terrasses...) ;
- Prévenir les conflits et apaiser les tensions par une présence quotidienne dans les quartiers, en rencontrant les usagers ;
- Assister les publics vulnérables et fragilisés (écoliers, personnes âgées, personnes sans-abri, victimes...) ;
- Être au cœur d'événements majeurs (14 juillet, réveillon du 31 décembre).

La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 297 € en début de carrière (hors indemnités, primes et reprise d'ancienneté).

Vous bénéficiez de 27 jours de **congés annuels** et jusqu'à 28 RTT.

Avantages :

- 27 jours de congés et jusqu'à 28 JRTT ;
- Formation initiale et continue en interne ;
- Perspectives de mobilité et évolution de carrière ;
- Remboursement partiel des frais de transport domicile-travail (75 % du pass Navigo par exemple) ;
- Accès gratuit à de nombreux équipements sportifs et culturels de la Ville de Paris https://www.paris.fr/services ;
- Offres loisirs de l'AGOSPAP https://www.agospap.com ;
- Participation à la mutuelle santé et prévoyance santé.

Inscriptions au concours externe
Du 12.10.2026 au 27.11.2026
Inscriptions au concours interne
Du 12.10.2026 au 20.11.2026

Concours

Agent de la Police municipale de Paris (F/H)

(catégorie c)

Épreuves à partir du 11.01.2027

PROFIL :

- Être âgé de 18 ans minimum ;
- Être titulaire du brevet des collèges ou d'un CAP/BEP ou équivalent (concours externe) ou d'une ancienneté dans la fonction publique (concours internes) ;
- Être de nationalité française et remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique ;
- Respecter un code de déontologie spécifique et titularisation soumise à agrément (enquête de moralité) ;
- Fonctions exercées en uniforme, armement de catégories D et B (tonfa, bombe lacrymogène) ;
- Avoir le sens de l'autorité, de l'assistance et du service public ;
- Conditions d'aptitude physique.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

www.paris.fr/recrutement